

/JA.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-291 du 18 Août 1983

chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pour compter du 16 Août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Août 1983, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Août 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MACP-MIP 6  
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1  
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-